

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/07/80

Objet : 80 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Art' Syndicate pour l'organisation d'un concert à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker, salle de spectacle,

Décide

De donner son accord à la signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu avec Art' Syndicate SARL SCOP, 8, rue Germaine Tillion – 14000 Caen, représenté par Monsieur Julien Costé, en sa qualité de gérant, pour l'organisation d'un concert du groupe COMO NO, qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le samedi 19 novembre 2022 à 20h30, et ce pour un montant total de 2135,94 € T.T.C.

Pour ce concert, une billetterie sera ouverte, dont les tarifs 2022 seront ceux de la grille C.

Fait à Vire Normandie, le 12 juillet 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220712-80-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 13/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Décision du Maire n°2022/07/80 du 12 juillet 2022

